



AVIS PUBLIC

**DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE  
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05**

**AVIS** est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Cantley, que, lors de la session régulière du conseil municipal qui est prévue le 12 novembre 2013 à 19 h à la salle paroissiale située au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Nature et effet : permettre la construction d'un bâtiment complémentaire, soit une remise, à 3 m de la ligne latérale droite (ouest) du lot, en dérogation à l'article 7.8.2 du Règlement de zonage numéro 269-05 qui stipule que tout bâtiment complémentaire doit respecter une marge minimale de recul latérale de 6 m.

Identification du site concerné : Lot 3 612 558 du Cadastre du Québec  
49, rue de l'Oasis-des-Carières

2. Nature et effet : permettre la construction d'une habitation dont la façade ne fait pas face à la rue et est plutôt orientée selon un axe de 90 degrés par rapport à la ligne avant et dont la largeur du garage attaché est de 81,45 % de la largeur de la façade du bâtiment, le tout en dérogation aux articles 6.1.5 et 6.1.7 du Règlement de zonage numéro 269-05 qui stipulent que la façade de tout bâtiment principal doit faire face à la rue et que cette façade soit orientée selon un axe variant de 0 à 30 degrés pour un bâtiment éloigné de toute voie de circulation d'une distance d'au moins 20 m et que la largeur du bâtiment complémentaire en façade n'excède pas 60 % de la largeur de la façade du bâtiment.

Identification du site concerné : Lot 2 618 898 du Cadastre du Québec  
596, montée de la Source

3. Nature et effet : permettre l'agrandissement du bâtiment complémentaire existant dérogatoire protégé par droits acquis à des fins de garage à un minimum de 5 m de la ligne latérale gauche (est), en dérogation à l'article 7.8.2 du Règlement de zonage numéro 269-05 qui stipule que la marge de recul minimale latérale d'un garage est de 8 m.

Identification du site concerné : Lot 2 620 488 du Cadastre du Québec  
358, chemin Denis

4. Nature et effet : permettre la construction d'un bâtiment complémentaire attaché avec un mur mitoyen de 19,87 % de la longueur du bâtiment complémentaire, en dérogation à l'article 6.1.7 du Règlement de zonage numéro 269-05 qui stipule qu'un bâtiment complémentaire est attaché au bâtiment principal lorsque les deux bâtiments partagent un mur moyen sur plus de 50 % de la longueur du bâtiment complémentaire.

Identification du site concerné : Lot 3 849 935 du Cadastre du Québec  
40, rue de l'Oasis-des-Carières

5. Nature et effet : permettre la construction d'un escalier extérieur menant à l'étage supérieur du bâtiment principal projeté d'habitation et que la porte du garage attaché ait une hauteur maximale de 3,05 m, en dérogation aux articles 6.4.4 et 7.3 du Règlement de zonage numéro 269-05 qui stipulent que les escaliers extérieurs conduisant à un étage supérieur au rez-de-chaussée sont prohibés et qu'aucun garage complémentaire à une habitation ne peut avoir une porte d'une hauteur supérieure à 2,75 m.

Identification du site concerné : Lot 3 617 664 du Cadastre du Québec  
15, rue de l'Oasis-des-Carières

6. Nature et effet : permettre l'installation d'une roulotte de chantier et/ou d'utilité publique à l'intérieur de la bande de protection riveraine, soit à 10 m de la ligne naturelle des hautes eaux en dérogation à l'article 4.3.1 du Règlement de zonage numéro 269-05 qui stipule que toute construction est interdite sur une bande de terrain de 15 m, mesurée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux.

Identification du site concerné : Lot 2 621 473 du Cadastre du Québec  
14, rue du Sizerin

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogation mineure par écrit avant le jour de la séance régulière du conseil du 12 novembre 2013 ou en personne lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez vous adresser à la Maison des bâtisseurs au 8, chemin River à Cantley au numéro de téléphone 819 827-3434 ou consultez le site Internet [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca).

Donné à Cantley, ce 18<sup>e</sup> jour du mois d'octobre de l'an deux mille treize.



Wahb Anys  
Directeur général adjoint